

Le canal du Nivernais, filière économique



Autour du canal du Nivernais se développe toute une chaîne économique pas seulement avec les bateaux. La vélo-route est, également, un moteur important. - MASSON Christophe

Le canal du nivernais aujourd'hui et demain. Jean-Louis Lebeau, président du syndicat mixte du canal du Nivernais a présenté, dernièrement, aux élus à Tannay, la stratégie de développement du bassin touristique du canal du Nivernais.

Le canal a connu une longue histoire d'aménagement depuis 1972. Des ports, des bases de location, des haltes nautiques se sont déployés pour un coût de 4,7 millions d'euros. Une véloroute a été réalisée par les conseils généraux de la Nièvre et de l'Yonne, pour un coût de 5,5 millions d'euros.

En chiffres, le canal c'est : 2000 bateaux en moyenne, une clientèle à 74 % d'origine étrangère et 59 % pour la plaisance privée. La dépense moyenne pour la plaisance locative est de 25 euros par jour et par personne.

Le tourisme à vélo est un aussi chaînon important puisque 93,6 millions d'euros sont générés par ce loisir en Bourgogne, dont 34,3 millions d'euros sont directement imputables au Tour de Bourgogne à vélo.

Sur le canal du Nivernais, les retombées sont estimées à 27.000 euros par km et par an, soit 4,3 millions d'euros. Pour une durée moyenne de sept jours, 40 % des touristes à vélo ont recours à un hébergement marchand avec un panier moyen de 68 euros par jour.

Stratégie

La stratégie autour du canal du Nivernais, menée depuis 2007, a pour objectif d'en faire une destination éco-touristique et une filière économique créatrice d'emplois. Ainsi, une stratégie régionale de valorisation touristique des canaux et des rivières navigables a été adoptée en 2012.

Mode de pilotage

Il est toujours prévu des aménagements pour faciliter l'accès aux commerces et services, et une continuité du réseau cyclable. Le développement de l'offre de loisirs ainsi que le développement des hébergements doivent être appuyés.

Il reste à définir le mode de pilotage du canal. Une structure de coordination unifiée à l'échelle du canal du Nivernais est prévue. Au niveau financier, le contrat du canal du Nivernais a été validé par le Conseil régional le 30 juin dernier, permettant un accompagnement à hauteur de 40 % sur les investissements inscrits pour la période 2014\2019. Cet accompagnement financier sera complété par les futurs fonds européens (Feader).